

PARLONS Régime de retraite

Nota : Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons utilisé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Rendement du Régime de retraite agréé de Postes Canada pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2004

État du marché

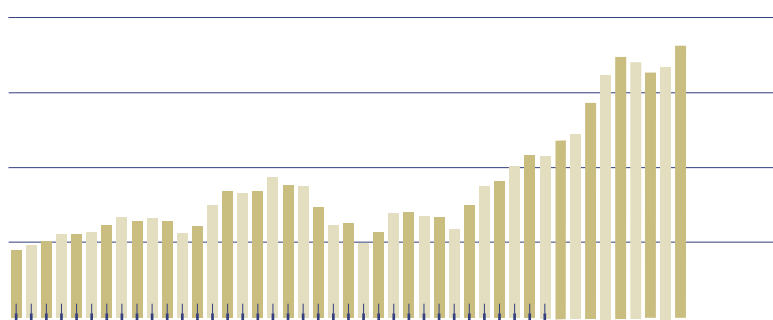
Les marchés des actions se sont consolidés au cours du quatrième trimestre alors qu'une plus forte croissance économique mondiale et la fin des incertitudes face aux élections américaines ont donné lieu à un regain en fin d'exercice. Les marchés des obligations ont également progressé en raison de la décision de la Banque du Canada de maintenir les taux au niveau de sa réunion de décembre. Le dollar canadien a continué de grimper au cours de la période en raison des prix élevés des marchandises.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2004 OCT À DEC	2004 CA	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenue fixe						
Placements de fonds liquides et à court terme	360,5 \$	0,6 %	2,4 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations du Canada	3 207,7	3,5 %	9,6 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
Actions						
Actions canadiennes	3 923,6	7,2 %	15,6 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	1 659,3	4,5 %	4,9 %	7,5 %	-20,9 %	----
Actions internationales	1 063,3	8,3 %	13,3 %	7,3 %	-21,6 %	----
Total du Régime de retraite agréé	10 214,4 \$	5,45 %	11,13 %	13,87 %	-6,99 %	5,10 %

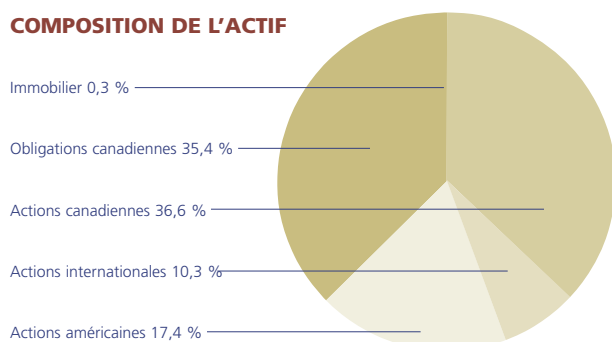
Points saillants des investissements

- Pour le quatrième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 5,45 % par rapport au point de référence de 5,22 %. En cumul annuel, la caisse a augmenté de 11,13 % par rapport au point de référence de 9,23 %.
- Au 31 décembre 2004, la caisse avait un actif de 10 214,4 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 64,1 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du quatrième trimestre. Quinze millions de dollars ont été affectés à des actions américaines et 6 millions de dollars à des biens immobiliers. Les investissements de fonds liquides et à court terme ont augmenté de 43,1 millions de dollars.

ÉLÉMENTS D'ACTIF DU FONDS – OCT 2000 À DEC 2004



COMPOSITION DE L'ACTIF



Points saillants de la composition de l'actif

- Au 31 décembre 2004, 65,0 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, au-delà de la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 38 % du total, les actions américaines 16,2 %, les actions internationales 10,4 % et les biens immobiliers 0,4 %.
- Tente-cinq pour cent de l'actif était affecté à des obligations et à des investissements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,4 % d'obligations à rendement réel, 24,1 % d'obligations canadiennes et 3,5 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

INFO

REMARQUE IMPORTANTE

Lorsque vous envoyez des documents, des lettres, des formulaires ou toute autre communication au Centre administratif du régime de retraite, vous devez inclure votre matricule.

Le 3 mai 2005 marque le premier anniversaire du Centre administratif du régime de retraite de Postes Canada.

Pat Bertrand remplace Rick Irving en tant qu'un des représentants du STTP siégeant au Conseil consultatif des pensions.

Le saviez-vous?

Au moment de votre décès, vos enfants à charge, les enfants de votre conjoint ou vos enfants adoptés légalement ne seront considérés comme des survivants admissibles que :

- s'ils ont moins de 18 ans;
- s'ils ont entre 18 et 25 ans et fréquentent ou ont fréquenté à temps plein et sans interruption notable une école ou une université depuis leur 18^e anniversaire ou votre décès, selon la dernière éventualité.

Si vous n'avez ni conjoint ni conjoint de fait survivant et que vos enfants ne satisfont pas aux critères susmentionnés, vous pouvez les désigner comme bénéficiaires en remplissant le formulaire de désignation d'un bénéficiaire accessible à partir de notre site Web www.retraite scp.com ou en communiquant avec le Centre administratif du régime de retraite, au 1 877 480-9220.



Veillez noter que les bénéficiaires désignés en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) ne sont plus valides depuis le 1^{er} octobre 2000.

Le Comité des pensions approuve les modifications apportées au texte du Régime de retraite agréé de Postes Canada

En décembre 2004, le Comité des pensions a approuvé les modifications apportées au texte du régime de pension afin de le rendre conforme aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi sur les normes de prestations de pension.

Les définitions de conjoint, de conjoint de fait et de survivant ont été modifiées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite en vigueur. Ces définitions corrigées étaient incluses dans votre Relevé des données de l'employé concernant le régime de retraite de 2004 et elles figurent également sur le site Web du régime de retraite à l'adresse www.retraite scp.com. La date d'entrée en vigueur de l'adhésion d'un employé à temps partiel embauché depuis le 1 octobre 2000, à qui on a assigné moins de douze heures de travail par semaine, a été modifiée et correspond maintenant au : « jour où l'employé aura terminé deux années de service continu à Postes Canada et où il aura touché 35 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) pour deux années civiles consécutives ».

De légères modifications ont été apportées afin d'alléger le texte et d'harmoniser les procédés administratifs. Ces modifications n'ont aucune répercussion matérielle sur les prestations de retraite.

Vos questions?

Cette section est réservée pour les questions and les réponses. Nous répondrons à quelques questions qui sauront intéresser la majorité des participants. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse suivante : pension.services@postescanada.ca.



Puis-je obtenir une estimation des modifications que subiront mes prestations de retraite si je me sépare de mon conjoint de fait ou si je divorce?

Tant que le Centre administratif de régime de retraite n'aura pas reçu une ordonnance du tribunal indiquant quel pourcentage de vos prestations de retraite sera transféré à votre ancien conjoint ou ancien conjoint de fait, il n'est pas possible de calculer vos prestations actuelles ni vos prestations futures possibles.

S'il y a des sujets que vous aimeriez voir abordés dans le cadre de futurs articles du bulletin Parlons régime de retraite ou si vous avez des commentaires ou des questions au sujet de notre site Web, veuillez communiquer avec nous au pension.services@postescanada.ca, ou au

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU 320E
OTTAWA ON K1A 0B1

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le régime de retraite, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre administratif du régime de retraite, au 1 877 480 9220.